



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 42984

Texte de la question

M. Didier Migaud attire l'attention de M. le ministre delegue au logement sur le devenir du centre scientifique et technique du batiment (CSTB). En effet, sa dotation recherche, en diminution depuis 1995 est 130 MF, soit 31 p. 100 de son chiffre d'affaires. Toute diminution de son enveloppe recherche a l'instar des gels successifs de 1994 (8,5 MF) et de 1996 (6,6 MF prevus) se traduit par une suppression de travaux de recherche. A court terme, une nouvelle diminution du financement de la recherche pourrait mettre en cause la neutralite de l'etablissement et dans le domaine de la sante retarder le developpement des programmes sur les filieres d'amiante et les autres polluants nocifs pour la sante. Aussi, il lui demande ses intentions dans ce domaine et s'il compte maintenir pour le CSTB les credits de recherche necessaire aux investissements materiels et en personnel.

Texte de la réponse

Le centre scientifique et technique du batiment (CSTB) est un etablissement public a caractere industriel et commercial qui joue un role essentiel dans la recherche et l'innovation relatives au domaine de la construction et dont les travaux servent de support a de nombreuses politiques publiques. Les dotations inscrites sur la section budgetaire Logement pour financer le CSTB comprennent une subvention de fonctionnement, qui represente environ le tiers du budget du CSTB, destinee essentiellement aux depenses de personnel et une subvention d'investissement, pour les equipements de l'etablissement. En 1996, la subvention de fonctionnement au CSTB a ete exoneree de la regulation budgetaire, les credits initialement geles n'ayant pas ete annules compte tenu de l'importance des enjeux associes aux travaux de recherche de l'etablissement. Les dotations budgetaires reservees au CSTB dans le projet de loi de finances pour 1997, sont globalement reconduites en moyens de paiement. L'effort de discipline budgetaire demande au CSTB, limite aux moyens d'engagement, est modere par rapport a l'evolution d'autres dotations de meme type du budget civil de recherche et de developpement et ne doit pas remettre en cause ses principaux programmes de recherche qui restent prioritaires.

Données clés

Auteur : [M. Migaud Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42984

Rubrique : Batiment et travaux publics

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4896

Réponse publiée le : 13 janvier 1997, page 143